

GRATK/PM/5

ORIGINAL : Anglais

DATE : 13 septembre 2023

# Comité préparatoire de la Conférence diplomatique pour la conclusion d’un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques

**Genève, 11-13 septembre 2023**

Rapport de synthÈse

*établi par le Secrétariat*

**INTRODUCTION**

1. La réunion du Comité préparatoire de la Conférence diplomatique pour la conclusion d’un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques (ci-après dénommé “comité préparatoire”) s’est tenue à Genève du 11 au 13 septembre 2023.
2. Les États ci‑après, membres de l’OMPI, étaient représentés à cette réunion :

Algérie, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Danemark, Djibouti, République dominicaine, Équateur, Égypte, El Salvador, Estonie, Finlande, France, Ghana, Allemagne, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d’), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Saint-Siège, Kenya, Kirghizistan, Lituanie, Malaisie, Malawi, Maroc, Mexique, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Fédération de Russie, Samoa, Arabie Saoudite, Sénégal, Seychelles, Singapour, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Ouganda, Royaume-Uni,   
République-Unie de Tanzanie, États-Unis d’Amérique, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

1. L’Union européenne a aussi participé à cette réunion en qualité d’observatrice.
2. Les organisations non gouvernementales citées dans le document GRATK/PM/INF/1 PROV ont également participé à la réunion en qualité d’observatrices.

POINT 2 DE L’ORDRE DU JOUR

ÉLECTION D’UN PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

1. Le comité préparatoire a élu M. Jukka Liedes (Finlande) président et   
   MM. Paul Kuruk (Ghana) et Felipe F. Cariño III (Philippines), vice-présidents.   
   Mme Anna Morawiec Mansfield, conseillère juridique, a assuré le secrétariat du comité préparatoire.

POINT 3 DE L’ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

1. Le comité préparatoire a adopté le projet d’ordre du jour, tel qu’il figure dans le document GRATK/PM/1 Prov.
2. Les délibérations du comité préparatoire ont eu lieu sur la base des documents GRATK/PM/2, GRATK/PM/3 et GRATK/PM/4.

POINT 4 DE L’ORDRE DU JOUR

DÉCISIONS DE LA SESSION SPÉCIALE DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE (IGC)

1. Le comité préparatoire a décidé d’incorporer dans la proposition de base en vue de la conférence diplomatique les accords conclus lors de la session spéciale de l’IGC, tels qu’ils figurent dans le document WIPO/GRTKF/IC/SS/GE/23/4.

POINT 5 DE L’ORDRE DU JOUR

EXAMEN DU PROJET DE DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET DE CLAUSES FINALES DE L’INSTRUMENT QUI SERA SOUMIS À LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE

1. Le comité préparatoire a examiné et approuvé le projet de dispositions administratives et de clauses finales reproduit dans le document GRATK/PM/2 en vue de son examen ultérieur par la conférence diplomatique, compte tenu des modifications suivantes :

Article 11.2 L’assemblée : […]   
e) peut créer les groupes de travail techniques qu’elle juge utiles;

1. Le comité préparatoire a prié le Secrétariat d’élaborer un document d’information qui rend compte des propositions écrites soumises par les délégations concernant le projet de dispositions administratives et de clauses finales à joindre en annexe au rapport in extenso.

POINT 6 DE L’ORDRE DU JOUR

EXAMEN DU PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE

1. Le comité préparatoire a examiné et approuvé le projet de règlement intérieur reproduit dans le document GRATK/PM/3 en vue de son adoption par la conférence diplomatique.

POINT 7 DE L’ORDRE DU JOUR

EXAMEN DE LA LISTE DES ÉTATS ET DES OBSERVATEURS QU’IL EST PRÉVU D’INVITER À LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE ET DES PROJETS DE LETTRES D’INVITATION

1. Le comité préparatoire a examiné et approuvé la liste des invités et les projets de lettres d’invitation, ainsi que d’autres propositions figurant aux paragraphes 1 à 4 du document GRATK/PM/4.

POINT 8 DE L’ORDRE DU JOUR, DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE

1. Le point 8 de l’ordre du jour est resté en suspens.

POINT 9 DE L’ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU RAPPORT

1. Le comité préparatoire a adopté le présent rapport de synthèse (document GRATK/PM/5).

POINT 10 DE L’ORDRE DU JOUR

CLÔTURE DE LA SESSION

1. La session du comité préparatoire a été levée et sera reconvoquée à une date ultérieure pour déterminer les dates et le lieu de la conférence diplomatique au titre du point 8 de l’ordre du jour.

[Fin du document]